

une banque agricole, qui pourrait être organisée sur des bases analogues à celles de la Banque de France, pourvu qu'elle fut un peu plus large dans ses conditions de crédit.

Il n'est pas, ici, dans notre modeste cadre, de nous étendre davantage sur cette question; ce que nous tenons à constater c'est que l'organisation du crédit agricole est plus que jamais à l'ordre du jour des économistes. Or, leurs travaux en ce genre, coïncidant avec ceux de l'enquête agricole annoncée, il y a tout lieu d'espérer que la création d'une institution destinée à procurer aux cultivateurs français de l'argent à faible intérêt et à long terme, ainsi que cela existe en Angleterre et en Belgique, ne se fera plus attendre indéfiniment.

HAVAS.

Il est arrivé des dépêches qui présentent sous un jour assez inquiétant la nouvelle lutte ouverte dans le Liban entre les Turcs et les Maronites. Voici ce que mande une lettre de Tripoli, en date du 31 janvier :

« Les Turcs viennent d'essayer une sanglante défaite. Après avoir surpris et battu Karam près de Djoumi, ils ont été refoulés par le chef maronite jusque dans notre ville. Jamais encore le Liban ne fut témoin d'un désastre plus complet pour le Croissant. Les Turcs étaient au nombre de 4,000 parmi lesquels 300 cosaques ottomans, 400 hommes de la milice indigène du Liban et 400 irréguliers des diverses races de ce pays. »

### DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

L'Agence Havas nous communique les dépêches télégraphiques suivantes :

New-York, 7 février, matin.  
(par le Jara-voie de Crookhaven.)

Les journaux sont unanimes pour exprimer une satisfaction extrême de la déclaration de l'Empereur des Français, annonçant qu'il se prépare à retirer ses troupes du Mexique. Tous considèrent cette déclaration comme le gage du maintien des bons rapports entre la France et les Etats-Unis.

Or 139 3/4. — Change sur Londres 151 1/4. — Change sur Paris 3-73. — Bords 103 1/4, coton 48 ferme.

New-York, 7 février, matin.

Le général Weitzel a reçu, le 31 janvier, son ordre de licenciement du service militaire. — Le consul d'Espagne à Matamoros, est parti, le 31 janvier, pour Mexico, accompagné par un des officiers de Mejia. On le dit porteur d'une mission importante. — La cour suprême a confirmé le jugement des tribunaux inférieurs relativement à la saisie des caisses de vin de Champagne à San-Francisco. Cet arrêt décide tous les cas pareils intéressant les négociants de vins français. — Les bons émis par le président de la société des Féniens, M. Mahoney, ont trouvé un nombre considérable d'acheteurs aux Etats-Unis.

Dublin, 18 février, soir.

Des forces considérables avec de l'artillerie, sont parties hier pour le sud. Ici, les troupes sont sous les armes.

Varsovie, 18 février.

Un ordre souverain vient de transférer à des commissions spéciales toute l'administration civile du royaume de Pologne placée jusqu'ici sous la dépendance du ministre de la police générale. Sont ex-

soupirant, est-elle déjà fiancée, peut-être mariée. Les filles riches se marient de bonne heure. M. Chamblay, dans sa courte lettre, ne m'en parle point. M. Chamblay, de tous les hommes un peu importants que j'ai connus, voilà le seul à présent qui subsiste. Et il n'est pas bon ! Cependant mon mari, M. Fraisans, lui a rendu autrefois un notable service. Quelquefois, au fond des cœurs les plus secs et les plus durs, on parvient à trouver un sentiment de gratitude, comme au fond d'un globe de sable, une pépite d'or ! Qui sait ?... Peut-être... Il faut que je réfléchisse. »

Ma grand'mère reprit la lettre de M. Chamblay et la relut attentivement ligne par ligne, comme si elle y cherchait un indice de la pépite désirée, puis elle la posa avec un air de découragement sur ses genoux, puis soudain se levant, et prenant une plume, écrivit rapidement une page qu'elle déchira, puis une autre qu'elle déchira de même. Enfin, elle en composa une troisième, la revit avec soin, la signa, la plia, l'adressa à M. Chamblay, et l'enferma dans son secrétaire.

X. MARMIER.

LA SUITE AU PROCHAIN NUMÉRO.

ceptés de cette mesure : le régime des passeports pour l'étranger, l'exportation des articles militaires, la permission de posséder des armes et la grâce des internés et des émigrés.

Pesth, 18 février.

Le *Surgoeny* dément la nouvelle donnée par le *Lloyd*, de la formation d'un ministère spécial pour le pourboisement.

Trieste, 18 février.

Les avis de Bombay, du 29 janvier, portent que les troubles survenus à la frontière du Nord se sont terminés d'une manière satisfaisante. Les troupes anglaises se sont retirées. — La situation au Boutan était peu satisfaisante. Une nouvelle guerre semblait probable.

Berlin, 19 février.

Le comte de Goltz est arrivé ce matin de Paris. Il sera reçu cette après-midi par le président du conseil et plus tard par le roi.

Berlin, 19 février.

Le ministère a adressé aujourd'hui au président de la Chambre des députés, M. Grabow, une lettre dans laquelle il déclare inconstitutionnelles et par conséquent inacceptables, les résolutions prises par la Chambre au sujet du Lauenbourg, de la Cour suprême et de la fête dite des députés de Cologne et renvoie ces résolutions au président.

### CORRESPONDANCE

Nous publions sous notre responsabilité légale le résumé suivant extrait de nos correspondances :

Paris, 19 février 1866.

Le projet d'Adresse a été lu au Corps législatif; il est empreint d'un caractère non moins ferme et libéral que celui du Sénat. La discussion commencera lundi.

Demain, au Luxembourg, premier rapport de pétitions. Contrairement à ce qu'annonce un journal du soir, nous croyons pouvoir dire que les réclamations concernant le jardin du Luxembourg ne viendront pas à cette séance. Il est vraisemblable qu'un supplément d'enquête va avoir lieu.

Il a circulé à la Bourse, hier et aujourd'hui, divers bruits relatifs à de prétendus changements dans le haut personnel administratif. Nous sommes en mesure d'affirmer que ces bruits n'ont aucune espèce de fondement. La réponse de l'Empereur à la députation du Sénat est la visible consécration de la politique conservatrice et libérale personnifiée dans le ministère actuel.

Les réformes algériennes sont en voie d'accomplissement. M. Frémy, directeur du Crédit foncier, et M. d'Arincourt s'embarquent aujourd'hui à Marseille pour aller donner la dernière main à divers projets industriels et agricoles, qui vont être mis à exécution dans la colonie.

Certains journaux ont annoncé que la peine du bâton était encore en usage dans l'armée pontificale. Cette peine, qui existait avant 1846 pour les deux régiments suisses, est tout à fait abolie depuis que ces deux régiments ont été licenciés.

Le recrutement des volontaires français pour l'armée pontificale se poursuit dans les diverses garnisons de l'Empire. Le chiffre du contingent demandé se trouvant dépassé, il y aura lieu au tirage au sort des sous-officiers et soldats inscrits pour aller à Rome.

On signale à Paris la présence d'un assez grand nombre de volontaires américains, la plupart officiers dans les armées du Sud ou du Nord et affiliés, dit-on, à la secte de Féniens irlandais.

Le prince Napoléon est à Milan; après avoir passé quelques jours dans l'ancienne capitale de la Lombardie, il se rendra dans les Romagnes, puis à Florence. A la fin de ce mois, le prince viendra à Marseille prendre la princesse Clotilde avec laquelle il visitera la Sicile.

La réception de M. Camille Doucet aura lieu jeudi à l'Académie française. M. Guizot répondra au récipiendaire.

M. Glais-Bizoin est, dit-on, assez gravement malade.

Pour toute la correspondance, J. Reboux.

### BULLETIN INDUSTRIEL & COMMERCIAL

On lit dans le *Moniteur* :

« Par décision du ministre des finances, l'intérêt des bons du Trésor, à partir du 18 février inclusivement, est fixé comme il suit :

- A 3 0/0 pour les bons de 3 à 5 mois ;
- A 3 1/2 0/0 pour les bons de 6 à 11 mois ;
- A 4 0/0 pour les bons à un an. »

Le ministère du commerce fait publier la note suivante :

« Le gouvernement royal de Sa Majesté

Britannique a communiqué au ministère susdit que pleine liberté d'acquisition et d'exportation des graines de vers à soie a été accordée au Japon en faveur de toutes les nationalités. Nous sommes sûrs que cette notification sera accueillie avec satisfaction par notre commerce, car elle concerne l'intérêt d'une de nos plus importantes industries, la sériciculture, et que les industriels italiens ne manqueront pas d'en profiter pour se procurer, en temps et lieu, d'un article qui nous est si nécessaire. »

Nous lisons dans le *Moniteur industriel* :

« Tout ce qui touche à la culture du coton aux Etats-Unis, à son avenir, à son produit probable en 1866 et les années suivantes, est de la plus haute importance pour notre industrie cotonnière. »

« Les renseignements provenant des sources officielles, qui sont désintéressées dans la question, obtiennent nécessairement le plus de croyance. »

« Il a dû en être ainsi de la nouvelle donnée le 15 par le *Moniteur universel* que la culture du coton, qu'on croyait anéantie, renaît rapidement aux Etats-Unis. »

« En même temps que nous lisons cet article du *Moniteur*, un de nos abonnés m'écrit sous nos yeux une lettre d'une maison respectable de la Nouvelle-Orléans, datée du 25 janvier, dont nous extrayons ce qui suit :

« Les nombreux ordres qui nous arrivent de tous les pays de l'Europe, montrent qu'on préfère notre coton et qu'on le travaille. »

« Nos anciennes existences fournissent à peine pour les besoins actuels. L'année prochaine nous n'aurons que notre récolte 1866, qui ne promet pas des quantités comme nous en avons pour le moment. Le travail ne marche pas; le gouvernement ne fait rien. »

« L'article du *Moniteur* se base évidemment sur des nouvelles reçues de New-York; mais, en l'absence de dépêches télégraphiques d'Amérique, nous ne pouvons nous empêcher de tenir grand compte des nouvelles aussi fraîches arrivées des pays producteurs, comme la lettre du 25 janvier, de la Nouvelle-Orléans. »

### JURISPRUDENCE COMMERCIALE. — I. Chemin de fer. — Tarif à prix réduit.

L'expéditeur ne peut réclamer l'application des tarifs à prix réduits pour les transports sur les chemins de fer, qu'au moment de l'envoi, et à charge par lui d'en faire la déclaration sur la lettre de voiture, en se soumettant à certaines conditions qui sont prescrites par le cahier des charges et par le tarif, et qui se rapportent notamment aux avaries et au déni de transport.

Il ne suffit pas que la marchandise transportée se trouve comprise dans l'une des catégories du tarif réduit, pour que ce tarif soit de droit applicable, et l'expéditeur qui n'a pas fait de déclaration préalable ne peut, après coup, réclamer la réduction de taxe et le remboursement de la différence entre la taxe ordinaire qu'il a payée et la taxe réduite.

### CHRONIQUE LOCALE & DÉPARTEMENTALE

Le n° 4 du Recueil des actes administratifs de la Préfecture du Nord contient la circulaire suivante à MM. les sous-préfets, maires et instituteurs :

« Messieurs, dans son numéro du mercredi 7 février, le *Moniteur officiel* annonce que Son Altesse le Prince Impérial, conformément à la pensée de Sa Majesté l'Impératrice, fonde, pour les instituteurs communaux, directeurs de classes d'adultes, quatre-vingt-neuf prix qui seront distribués au mois d'août prochain, dans chaque département, à l'occasion de la fête de l'Empereur. »

« Je m'empresse de porter cet acte de l'Auguste Héritier du Trône à la connaissance des instituteurs et des autorités préposées à la surveillance de nos écoles. »

« S'inspirant fidèlement des vœux mêmes de l'Empereur et de celles de l'Impératrice, le Prince Impérial se prépare de bonne heure aux devoirs que lui réservent nos institutions nationales. »

« Appliqué aux travaux et aux études de son âge, associé ainsi à ces jeunes générations qui grandiront avec lui et pour lesquelles il continuera les bienfaits et la gloire d'un grand règne, comme l'Empereur et l'Impératrice le porte de préférence ses pensées et son cœur vers ces populations laborieuses dont la dynastie napoléonienne exprime les sentiments, les besoins et les intérêts. »

« Les œuvres les plus touchantes, telles que l'orphelinat du Prince Impérial et la Société des Prêts de l'enfance au travail sont placées sous l'actif patronage de celui qui crée aujourd'hui des prix spéciaux pour les instituteurs primaires. »

« Appelés à répandre les connaissances nécessaires à tous les citoyens et en même temps les bienfaits d'une éducation s'inspirant de ces principes de foi et de morale qui élèvent l'homme à ses propres yeux, nos instituteurs ont déjà reçu, du haut du Trône, les témoignages de la plus vive sollicitude. »

« Ils accueilleront avec la même reconnaissance et justifieront par les efforts de leur zèle cette nouvelle marque d'un sympathique intérêt et ne se bornant pas à

instruire les enfants, ils réuniront autour d'eux les hommes faits, pour supplier aux lacunes de leur éducation première et ouvrir leur âme à la salutaire influence d'un enseignement qui les élève. »

« Je fais appel, messieurs, au dévouement et au concours de tous les hommes de bien, pour travailler ainsi, autant qu'il dépend de nous, à la réalisation du programme que vient de tracer l'Empereur, et qui consiste à chercher les moyens pratiques de rendre meilleur le sort matériel du peuple. »

« Agréez, etc. »

« Le préfet du Nord, J. X. MÉTAY. »

### CONSEIL MUNICIPAL DE ROUBAIX

Séance du 17 février 1866.

Présents : MM. Ernoul-Bayart, maire, J. Lagache, C. Desest, J. Renaux-Lemerre, adjoints, Tiers-Boute fils, Pollet-Desquiers, G. Lefebvre, P. Cateau, A. Wibaux, Ferret-Duthoit, E. Hannart, J.-B. Ducatteau, E. Frasce, L. Watine, L. Eckman, Debecque-Desfontaines, A. Prouvost, L. Voireux, A. Dewarlez, Motté-Bossut, Létocart Duvalier, J.-B. Durieux, Toulemonde-Noulet, Sioen-Pin, A. Delaoutre, Ch. Bourbier, F. Duthoit, Dubar-Ferrier, D. Salmier, H. Ternaynek.

En voyage : MM. P. Parent et Motley-Jonville.

Secrétaire : M. Sioen-Pin.

Le Conseil,

1. Autorise M. le Maire à solder les travaux exécutés à l'hôpital par le sieur Resson.
2. Vote un crédit de 16,300 francs pour travaux à exécuter pour le complet achèvement de l'hôpital.
3. Adopte un projet d'installation pour les Ecoles académiques, les musées et la bibliothèque publique.
4. Nomme une commission de 5 membres pour examiner le projet de construction d'un presbytère et de deux maisons vicariales pour la paroisse Saint-Martin. Cette commission se compose de MM. Dewarlez, Létocart, Ternaynek, Duthoit et L. Watine.

5. Vote un crédit de 570 francs pour reconstruction du trottoir sous le viaduc du chemin de fer.

6. Autorise la ville à entrer pour moitié des frais dans l'établissement d'un trottoir rue de l'Orient.

7. Vote la continuation de l'aqueduc de la rue des Arts.

8. Adopte un projet de règlement pour le prolongement de conduites d'eau.

9. Vote un crédit de 50 francs pour restitution d'un droit de concession au cimetière.

10. Accepte une proposition de redressement du sentier du Ballon.

11. Emet le vœu, que la ville soit autorisée à acquérir à l'amiable du sieur Goube-Cornille la parcelle de terrain nécessaire pour reculer sa propriété jusqu'à l'alignement du nouveau plan de la ville.

Que le nouveau prolongement direct de la rue Pellart jusqu'à la rue de l'Homelet soit classé comme voie publique, soumise au même régime que les autres rues de la ville; qu'il soit ouvert à cet effet 1° un crédit de 6000 francs pour acquisition du terrain cédé par M. Goube; 2° un autre crédit de 23,500 francs pour frais de pavage et d'aqueduc, et par contre qu'on porte en recette la moitié de ces deux sommes pour la subvention des propriétaires riverains.

12. Vote un crédit supplémentaire de 20,000 fr. pour les dépenses de l'hôpital.

13. Nomme une commission composée de MM. Létocart, Prouvost et Bourbier, pour étudier la question de l'établissement d'un service d'omnibus subventionné entre Roubaix et Tourcoing.

14. Nomme une commission composée de MM. Sioen Pin, Dubar et Toulemonde, pour étudier la question de la création d'un service de sûreté.

15. Entend une proposition de plusieurs membres du Conseil relative à la création à Roubaix d'une succursale de la Banque de France, et reçoit d'un autre conseiller municipal une proposition ayant pour but de faire porter à dix mètres la largeur des chemins vicinaux.

M. le directeur du Théâtre nous prie de publier la lettre suivante :

« Aux habitués du Théâtre de Roubaix. »

» MESDAMES ET MESSIEURS,

« L'affluence considérable du public qui s'est rendu à la représentation du *Lion amoureux* de lundi; les bureaux qui, par un malentendu ont été ouverts avant que toutes les places louées fussent marquées, ont fait naître quelques difficultés que je regrette et quelques réclamations auxquelles, je n'ai pu, malgré ma bonne volonté, faire droit immédiatement. »

« Je viens vous prier de vouloir bien accepter mes excuses, et de croire que des mesures seront prises désormais pour que ces difficultés ne se représentent plus. »

« Permettez-moi de profiter de cette occasion pour vous annoncer que la troisième représentation du *Lion amoureux* aura lieu jeudi 22 février. »

« Veuillez agréer, Mesdames et Messieurs, l'assurance de ma considération et me croire. »

Votre bien dévoué secrétaire,  
A. STEINER-MEYRAN,  
DIRECTEUR DU THÉÂTRE.

Roubaix, 20 février 1866.

On nous adresse, avec prière de l'insérer in extenso, une rectification ayant trait à la rencontre de deux trains qui a eu lieu à notre gare. — Notre

rectification a été faite en vertu d'un ordre de la voie des journaux — c'est-à-dire que l'ordre se termine par une prière — nous ne pouvons que nous en tenir à ce qui est écrit ou ajoutons un seul mot à notre article.

Après avoir réfléchi — et la chose est facile — nous avons conclu qu'il fallait faire amende honorable et rétablir les faits tels qu'ils se sont passés.

L'auteur de la lettre convient volontiers « qu'un orage terrible éclatait sur la gare au moment de la rencontre des deux trains. » — C'est une concession dont nous lui savons gré. — Sauf cette circonstance, tous les renseignements que nous avons publiés sont parfaitement exacts. Aucun signal n'aurait été fait pour conjurer un péril imminent. La présence d'esprit du chef de gare ne trouve même pas grâce devant l'impitoyable vérité des faits. Ce chef, que nous avions fait si prudemment — sans le nommer. — N'était même pas à son poste à l'heure du danger; c'est notre correspondant qui l'affirme, et malgré cela nous voulons en douter. Enfin, — et c'est là le plus grave, — quelques voyageurs auraient reçu de très légères contusions. Quant aux coups de tampons, ils ont dû retentir douloureusement jusqu'au cœur de la direction du chemin de fer du Nord car ils ont occasionné une perte de quelques centaines de francs. .... ce qui est considérable !

Pour toute la Chronique locale : J. Reboux.

### VILLE DE ROUBAIX

ADJUDICATION

DES STALLS

AU MARCHÉ-AU-POISSON

Le maire de la ville de Roubaix, Chevalier de l'Ordre Impérial de la Légion d'Honneur,

DONNE AVIS

Que mercredi 21 février, à trois heures après-midi, il sera procédé dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville, à l'adjudication au plus offrant, dernier enchère et à l'extinction des feux, des stalls ou étables du Marché-au-Poisson.

Le cahier des charges est déposé au secrétariat de la Mairie; et les amateurs pourront prendre connaissance.

Roubaix, 17 février 1866.

ERNOULT-BAYART, maire.

5881

ERNOULT-BAYART, maire.